

**« Gouvernance et religion »**

Université du Luxembourg (29 et 30 septembre 2016)

Projet de communication: (résumé ci-joint)

**«L'entreprise française :  
nouveau terrain d'affrontement entre laïcité et liberté religieuse »**

Isabelle DESBARATS

Maître de Conférences en Droit, HDR, Université Toulouse I Capitole.  
([isabelle.desbarats@ut-capitole.fr](mailto:isabelle.desbarats@ut-capitole.fr))

**Souhaite présenter une communication** (Thème dans lequel ce projet devrait s'inscrire :  
panel 4 : « Les religions dans la législation et l'application de la loi »)

**« L'entreprise française :  
terrain d'affrontement entre laïcité et liberté religieuse »**

L'actualité en témoigne : en France, la laïcité est au cœur des débats, qu'il s'agisse de sa signification ou de sa portée.

En atteste la « saga » judiciaire relative aux manifestations religieuses des salariés du secteur de la petite enfance et dont le règlement a requis pas moins de 5 décisions de justice. En atteste plus largement les débats soulevés par le point de savoir comment articuler, dans l'entreprise privée, intérêt social et liberté religieuse et dont l'importance vient d'être confirmée par la question préjudicielle posée la Cour de cassation à la CJUE en ces termes : le souhait de la clientèle de ne plus travailler avec des salariées voilées peut-il autoriser une société commerciale à restreindre la liberté religieuse de son personnel, sans encourir le grief d'un comportement discriminatoire ?

Alors que le fait religieux constitue une question de plus en plus sensible dans un contexte de recul de la pratique cultuelle mais de réaffirmation des identités religieuses, comment **concilier exigences professionnelles et liberté religieuse dans les organisations privées**? Quelle confrontation possible dans un environnement public marqué par le principe de laïcité, mais dans une société également plurielle, où la gestion de la diversité constitue un enjeu social ? Le principe de laïcité « à la française » peut-il être mobilisé pour résoudre les problèmes contemporains auxquels sont confrontées les entreprises? Doit-on plutôt continuer à l'analyser uniquement comme une règle d'organisation de l'Etat?

Ce projet de communication poursuit un double objectif : proposer un bilan de la façon dont le droit français organise cette confrontation mais s'interroger aussi sur l'éventuel impact qu'aurait la proposition de loi, en cours d'adoption, visant à étendre l'obligation de neutralité religieuse à certaines structures privées. En filigrane : une possible privatisation du principe de laïcité et, en tout état de cause, son hypertrophie.

## **Biographie :**

Enseignant-chercheur à l'université Toulouse Capitole (France), je suis spécialisée en Droit social. Ma recherche porte notamment sur la question du fait religieux en milieu de travail, en France et au Québec : une question fondamentale sur le plan académique mais aussi pratique, comme le confirment les sessions de formation organisées par l'École Nationale de la Magistrature sur le thème de la laïcité et auxquelles je participe depuis plusieurs années. J'ai publié plusieurs articles sur le thème, seule ou en collaboration, parus dans des revues ou ouvrages collectifs.

Mes principales publications sur le thème sont les suivantes :

- 2010 : “De la diversité religieuse en milieu de travail. Regards de droit français et de droit canadien”, Revue de recherche Juridique. Droits prospectif, n°3, déc 2010
- 2011 : « Entre exigences professionnelles et liberté religieuse au travail : quels compromis pour quels enjeux ? », JCP, S, n°1307
- 2013, « Affaire Baby Loup : Laïcité fragilisée ou liberté religieuse renforcée ? », JCP, S, , n°1297
- 2014, « Quelle place pour la religion au travail ? Débat classique, nouveaux enjeux », in « Le travail humain au carrefour du droit et de la sociologie », Hommage au professeur Nikitas Aliprantis, Presses Universitaires de Strasbourg, pp 129-145
- 2014 : Affaire Baby loup : l'orthodoxie en guise d'épilogue », JCP, E, n°36, 1445
- 2015, “El caso Baby Loup en Francia:¿Qué lugar para la religión en el trabajo en contexto laico?”, (en collaboration avec B. Chelini-Pont), Université de Mexico
- 2015, “De la neutralité des lieux de travail”, RDT